

Lien vers l'article : <https://www.neonmag.fr/familles-enfants/la-justice-donne-son-feu-vert-au-partage-de-lautorite-parentale-entre-4-personnes-une-premiere-en-france-557963>

Capture d'écran :

The screenshot shows the NEON magazine website. The main navigation bar includes categories like 'Société & politique', 'Santé & psycho', 'Love', 'Planète & environnement', 'Familles & enfants', and 'Podcasts', 'Enquêtes', 'Témoignages'. A 'SE CONNECTER' button is also present. The article is titled 'La justice donne son feu vert au partage de l'autorité parentale entre 4 personnes, une première en France'. It features a 'famille' tag, a 'Suivre ce sujet' button, and a 'Ecouter cet article' button. The text of the article summary is: 'Suite à la demande d'une famille, la justice a reconnu, début janvier, le partage de l'autorité parentale entre quatre personnes sur plusieurs enfants, une première en France.'

La justice donne son feu vert au partage de l'autorité parentale entre 4 personnes, une première en France

Une première qui fera date ?



Pavel Danilyuk, Pexels.

Suite à la demande d'une famille, la justice a reconnu, début janvier, le partage de l'autorité parentale entre quatre personnes sur plusieurs enfants, une première en France.

Monoparentales, biparentales, hétéroparentales, homoparentales, élevées par les grands-parents... De nos jours, les familles peuvent prendre diverses formes. ([Néon vous avait même récemment parlé de la coparentalité](#), par exemple entre amis.) Et si, à l'avenir, nous voyons se développer davantage de familles pluriparentales, où l'enfant pourrait grandir dans un cadre construit et assuré par plusieurs parents? Un jugement du tribunal judiciaire de Paris du 7 janvier dernier, que rapportent nos confrères et consoeurs de [Têtu](#), ouvre, en tout cas, la voie vers une évolution dans ce sens.

"Il est de l'intérêt des enfants de permettre de prendre les décisions urgentes qui s'imposent en cas d'absence ou d'empêchement des parents biologiques"

En effet, pour la première fois, la justice française a reconnu l'autorité parentale de quatre personnes sur des enfants. Point de départ de cette décision de justice: l'histoire d'Alexandra, Catherine, Julien et Luc (tous les prénoms ont été modifiés), deux couples homoparentaux. *"C'est un couple de femmes et un couple d'hommes, amis. Ils décident de faire deux enfants ensemble. Les enfants naissent et tout se passe bien, mais les parents non-biologiques ne peuvent pas exercer l'autorité parentale. D'où leurs requêtes en délégation de partage de l'autorité parentale"*, explique à [Têtu](#) Maître Caroline Mécary, avocate de la famille. Dans sa

décision de justice, celle-ci reconnaît que les quatre parents “*ont construit un projet de parentalité à quatre, réfléchi et élaboré avant la naissance d’Elisa puis, avec cette expérience, de William*” (les prénoms ont également été modifiés).

Sans aller jusqu’à accorder le statut officiel de parent aux parents non-biologiques des enfants, la justice permet, au moins, désormais à chacune des personnes des deux couples d’avoir une autorité sur les deux enfants. Concrètement, “*il est de l’intérêt (des enfants) de permettre à Catherine et Luc de prendre les décisions urgentes qui s’imposent en cas d’absence ou d’empêchement d’Alexandra et de Julien*”, argumente la décision de justice. Celle-ci admet que le statut de “tiers” ne permettait pas aux parents non-biologiques de se sentir et d’être perçus comme “*légitimes à donner leur avis ou leur accord sur une décision à prendre*” concernant les enfants. De même, en n’accordant pas le statut officiel de parent aux parents d’intention des deux enfants, la justice ne reconnaît pas non plus leur filiation. Pour cela, il faudra patienter jusqu’à la majorité des enfants, moment auquel l’autorité parentale partagée disparaîtra pour les parents non-biologiques et qu’une démarche d’adoption pourra être entamée.

En attendant de savoir si la pluriparentalité a vocation à être plus fréquente ou visible à l’avenir, sachez que l’univers des séries s’est déjà emparé du sujet. Vous pouvez, ainsi, aller jeter un coup d’œil à la comédie romantique canado-américaine “You, me, her” (en particulier les saisons 4 et 5), dans laquelle un troupe (une relation polyamoureuse à trois) réfléchit à avoir un enfant ensemble.